



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT #292-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 2 décembre 2024 :

Règlement #292-2024 sur la régie interne du Conseil

Ce règlement a pour objet de donner les lignes directrices quant à la conduite des débats du Conseil. Il vise également à maintenir le bon ordre et la bienséance pendant les séances du Conseil.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 61-A rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Signature

Donnée à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 4 décembre 2024

Carl Brochu
Greffier-trésorier